

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
22/06/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0101

1. Intitulé du projet

Ancien Immeuble Toshiba - Puteaux rue Ampère

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COGEDIM PARIS METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FREDERIC BRUNEL

RCS / SIRET

3 1 9 2 9 3 9 1 6 0 0 0 4 9

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36 : PERMIS DE CONSTRUIRE Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.	Projet d'une surface bâtie de 21 000 m² SDP.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de logements en R+5 + combles sur deux niveaux de sous-sols. Le projet comprendra 220 logements libres du studio au 5 pièces, une résidence étudiante de 250 chambres, des commerces situés à rez-de-chaussée pour 200m² environ ainsi que 270 places de parking. Le tout réparti sur 5 bâtiments contigus conformément au plan masse joint en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la démolition totale des bureaux existants et en la construction de logements, de commerces, d'une résidence étudiante et de places de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de la totalité du projet seront réalisés en une seule tranche, en 28 mois. Des terrassements (15 000 m³ environ) seront nécessaires pour réaliser l'infrastructure. La superstructure reposera sur les niveaux d'infrastructure sans débords. Le chantier respectera la Charte Chantier à Faible Nuisance datée du 16/06/2016 et jointe en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, composé de logement (dont 65% de 3 pièces et plus, conformément au PLU), de commerces et d'une résidence pour étudiants apportera au quartier un renouvellement de population et de l'activité. Situé en face du nouveau conservatoire et d'une résidence d'habitation de construction récente, il apportera une nouvelle homogénéité architecturale au quartier.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et permis de démolir.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dépôt d'un permis de construire pour une surface de 21 000 m² SDP

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface bâtie :	21 000 m ² SDP
- Superficie du terrain :	6 734 m ²
- Nombre d'étages :	R+5+ combles
- Hauteur des constructions :	20 mètres
- Nombre de sous-sol :	2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
7, rue Ampère PUTEAUX (92)	Long. <u>2 ° 14 '07.2" E</u> Lat. <u>48 ° 52 '33.5" N</u> Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. <u> </u> ° <u> </u> ' <u> </u> " Lat. <u> </u> ° <u> </u> ' <u> </u> " Point d'arrivée : Long. <u> </u> ° <u> </u> ' <u> </u> " Lat. <u> </u> ° <u> </u> ' <u> </u> " Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise accueille actuellement un immeuble de bureaux occupé par la société Toshiba.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Puteaux approuvé le 16 février 2012 et ayant fait l'objet de modifications simplifiées les 06/07/12, 03/04/13 et 31/03/15 ; d'une modification le 26/09/13 ; de mises à jour les 23/07/12 et 23/10/13.

Le projet se situe en zone UAb essentiellement destinée à l'habitation, aux constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif, au commerce, à l'artisanat qui en sont le complément indispensable mais également pour partie, composée d'immeubles de bureaux existants.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont situées à 750 mètres minimum du site, de l'autre coté de la Seine. Il s'agit de la ZNIEFF des Berges de Seine au Bois de Boulogne (type 1) et de la ZNIEFF du Bois de Boulogne (type 2). Voir annexe 6.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le terrain étudié n'est pas concerné par l'arrêté préfectoral n°2000/159 du 05/06/00 portant classement des infrastructures de transport terrestre ou par un plan de prévention du bruit. Voir annexe 7.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le terrain étudié se situe en dehors des enveloppes d'alerte de zones potentiellement humides. Voir annexe 8.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Puteaux est concernée par le PPRI de la Seine prescrit le 29/05/1998 et approuvé le 09/01/04 et par le périmètre d'anciennes carrières délimité par l'arrêté préfectoral du 25/11/85. Le site n'est pas concerné par le risque retrait gonflement des argiles. Voir annexe 9
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Les études de sol en cours sur le site révèlent une pollution des sols au regard des critères de arrêté du 12 décembre 2014. Les sols seront dépollués et les terres traitées dans la filière adéquate.
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le terrain étudié se situe dans la masse d'eau souterraine 3102 Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix" système de l'aquifère du Lutétien-Yprésien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par la protection des captages d'eau.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Le projet ne prévoit pas de prélèvement dans sa phase d'exploitation. Durant la phase de réalisation, un rabattement de la nappe peut être nécessaire à la réalisation des deux niveaux souterrains destinés au stationnement.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Cuvelage jusqu'à la cote de la crue décennale. Le RDC du bâtiment a été surélevé de sorte que l'impact soit minimisé.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais résultant de la phase chantier seront gérés en filière adaptée. Leur volume est estimé à 15 000 m ³ .
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Seuls les matériaux de construction seront nécessaires à la réalisation du projet.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone densément bâtie, il n'aura pas d'impact sur la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur les zones à sensibilité particulière.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur un site et un environnement urbanisé.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune ICPE n'est présente à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par le PPRI ni par le risque retrait/gonflement des argiles. Voir annexe 9.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☒ ☐		Le bâtiment engendrera des émissions lumineuse correspondant à celle d'un immeuble d'habitation. Il sera concerné par les émission lumineuse de l'environnement urbain.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒ ☐		Les rejets de polluants émis correspondent à ceux issus du trafic automobile lié au projet.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?		Les rejets hydrauliques seront ceux des eaux usées et pluviales qui seront évacués par les réseaux adaptés tel qu'ils le sont actuellement par l'immeuble de bureau existant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐		Les déchets produits en phase chantier seront évacués et traité dans la filière adaptée. En phase d'exploitation, les déchets ménagers seront évacués conformément au règlement municipal.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		L'architecture du projet peut etre appréciée sur la perspective constituant l'annexe 11.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐		Le type d'occupation du site sera modifié, passant d'un usage de bureau à un usage de logement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Les principaux projets développés à proximité du site sont la tour Hekla et le secteur de la Rose de Cherbourg. Situés à 1km du site, ces projets ne sont pas susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet objet de la présente demande.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'aura pas d'impact sur la faune et la flore, sur l'environnement ou la santé des population. Le site est déjà urbanisé et imperméabilisé. L'apport de trafic sera faible au regard de l'environnement dense et de l'état existant du secteur. Le site n'est pas soumis aux risques naturels ou technologiques.

Le site sera dépollué et les déchets seront traités via la filière adaptée. Le chantier limitera les nuisances par une gestion adéquate des plages horaires et des déchets produits.

Considérant ces éléments, nous estimons que la réalisation d'un étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Situation vis-à-vis des ZNIEFF
Annexe 7 : Localisation vis-à-vis des infrastructures de transport classées
Annexe 8 : Localisation vis-à-vis des zones humides
Annexe 9 : Localisation vis-à-vis des risques
Annexe 10 : Pollution des sols
Annexe 11 : Perspective
Annexe supplémentaire : CHARTE CHANTIER A FAIBLES NUISANCES

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



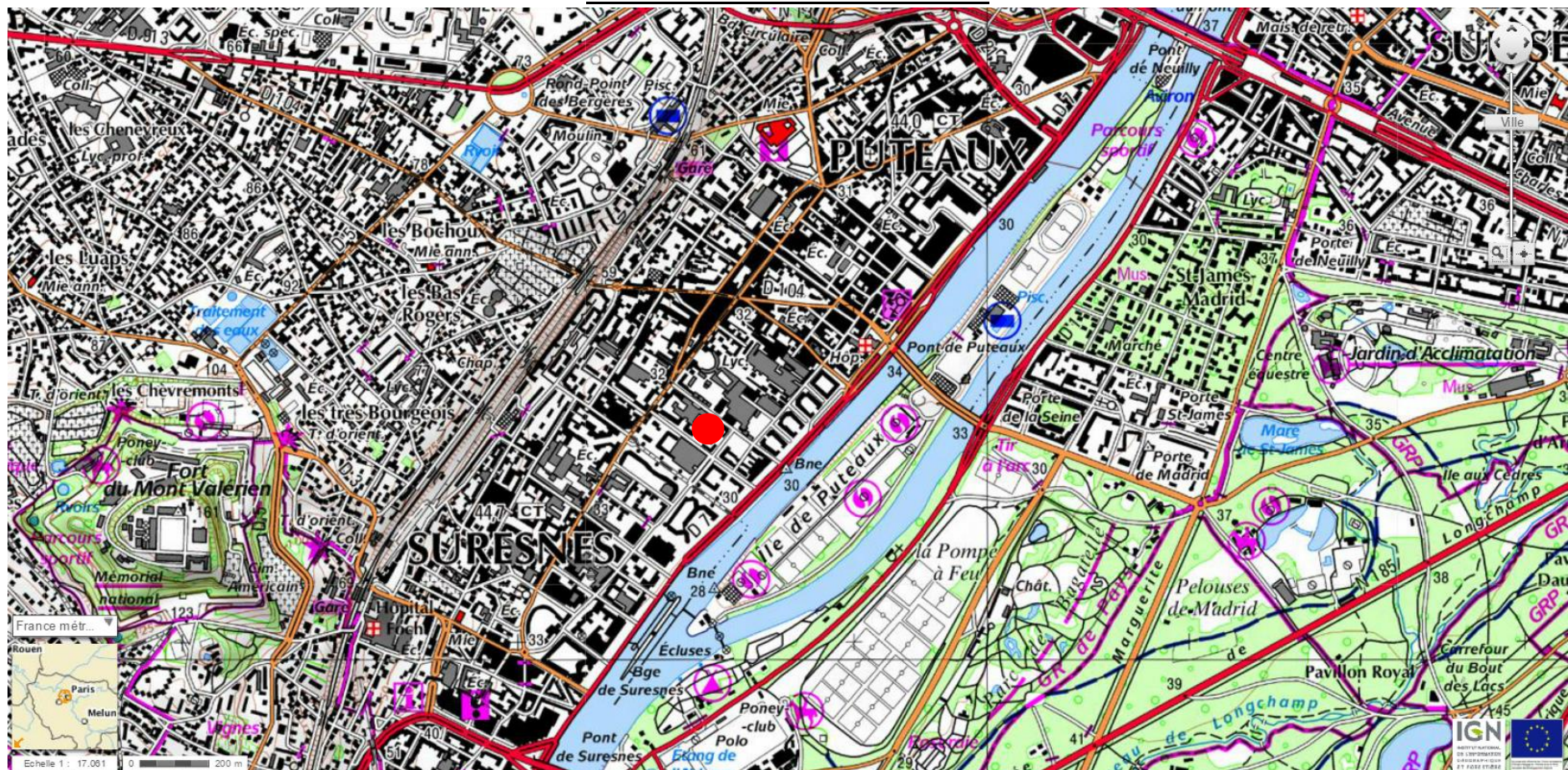
Fait à

le,

Signature

COGEDIM PARIS METROPOLE
 8 avenue Delcassé
 75008 PARIS
 SNC au Capital de 320 000 EUR
 RCS Paris 319 293 916 - APE 4110 A
 Tél. : 01 56 26 24 00

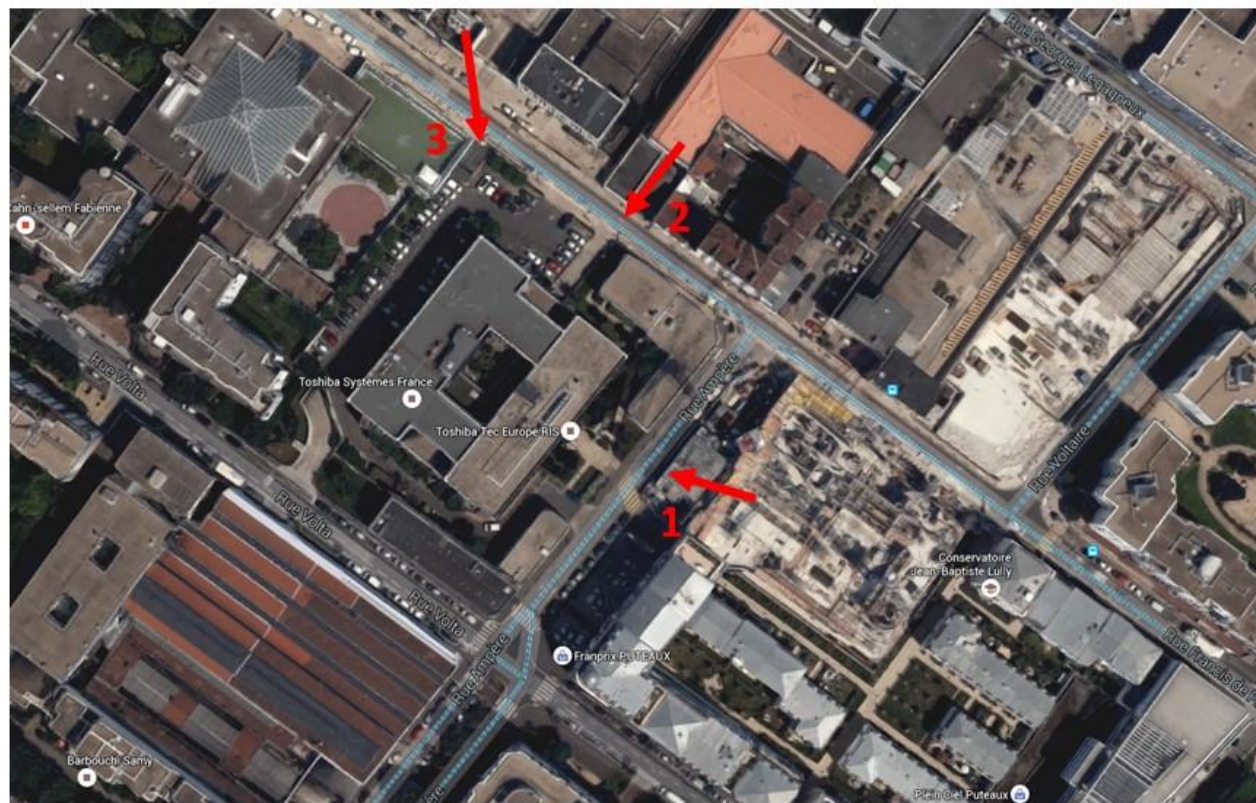
Annexe 2 : Plan de situation



 Localisation du site

Source: IGN

Annexe 3.1 : Situation des prises de vue



Source : Google

Annexe 3.2 : Prise de vue 1



Source : Google - août 2015

Annexe 3.3 : Prise de vue 2



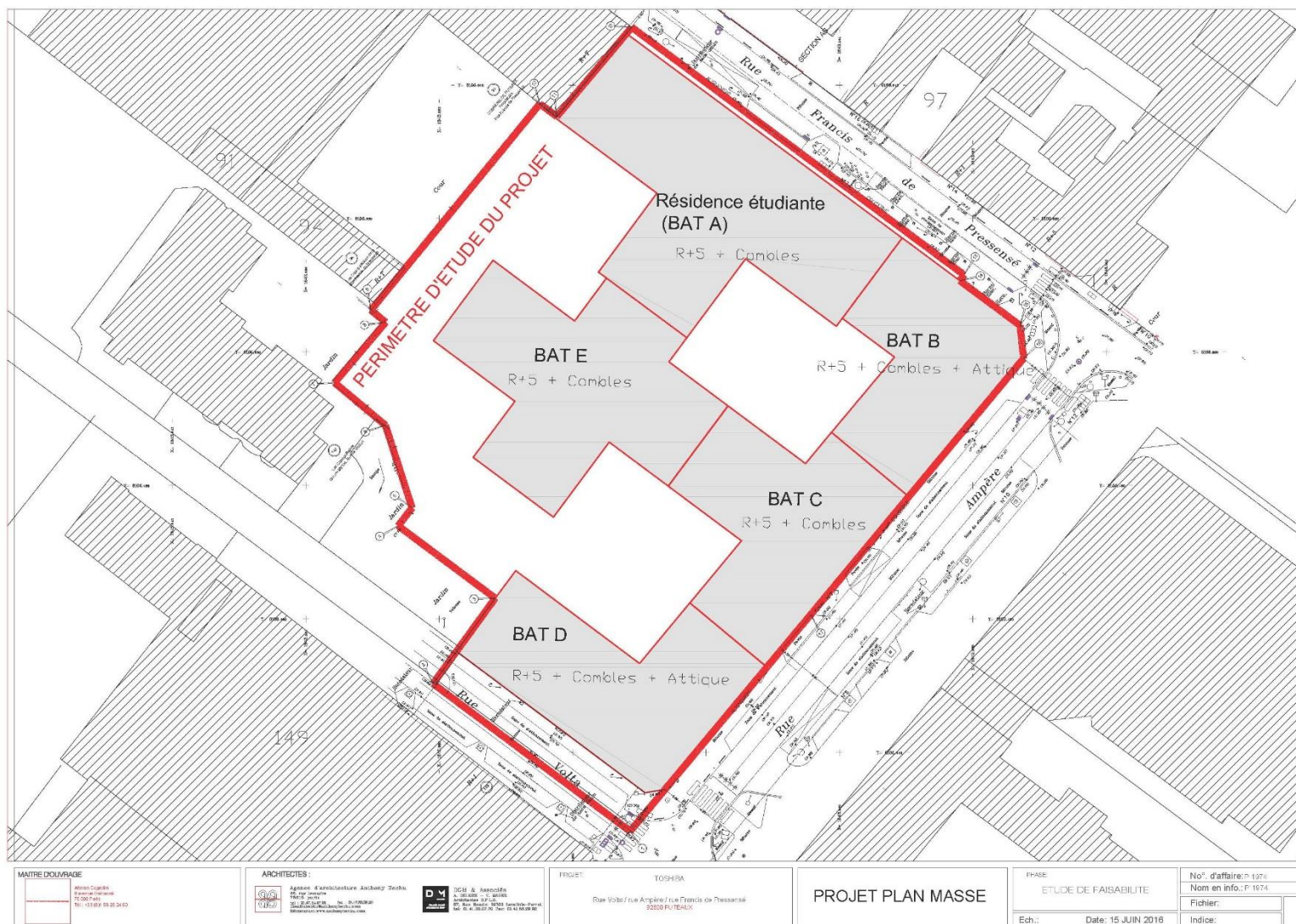
Source : Google - août 2015

Annexe 3.3 : Prise de vue 3

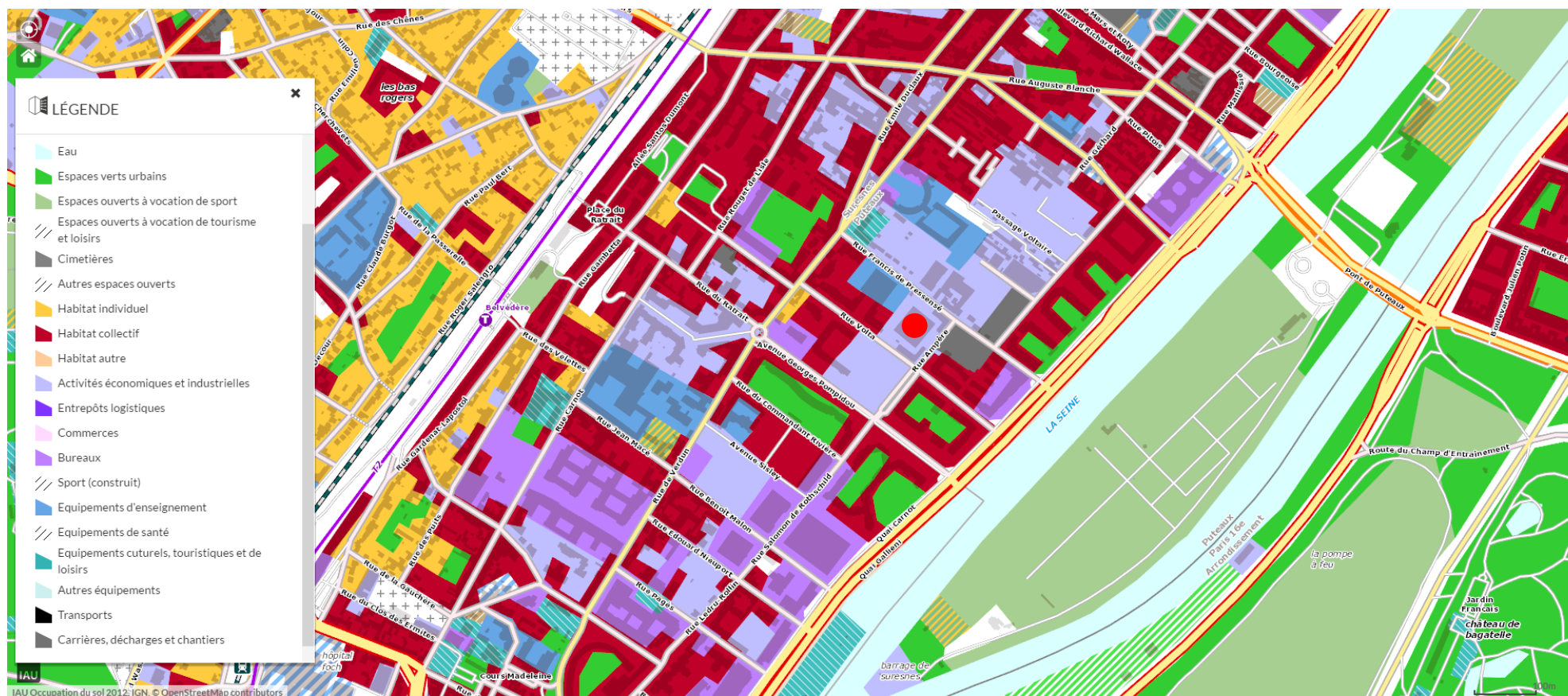


Source : Google - 2016

Annexe 4 : Plan de masse



Annexe 5 : Plan des abords du projet



Source : IAUIDF

● Localisation du site